DOSSIER D'INSCRIPTION FAMILLE
Accueil de Loisirs Extrascolaire et Périscolaire
Année scolaire 2020/2021
Commune de Guignes

Ce dossier contient tous les renseignements nécessaires à l'inscription de votre (vos) enfant(s) à l'Accueil de Loisirs Extrascolaire (mercredi et vacances) et Périscolaire (accueils du matin et du soir) de la **commune de GUIGNES,** géré en Délégation de Service Public par l'association AVENIR – Ligue de l'enseignement de Seine et Marne.

Dans le cas où ce dossier serait incomplet, nous ne pourrions pas accueillir votre (vos) enfant(s) tant que le présent dossier ainsi que les documents annexes à fournir ne sont pas à jour.

Un dossier complet contient :

- La fiche information famille remplie (en page 3 de ce dossier)
- L'inscription enfant – Périscolaire et Mercredis annuelle ou mensuelle remplie (en page 2 de ce dossier)
- Une fiche sanitaire par enfant remplie (document annexé à ce dossier)
- Les documents à fournir (listés ci-après)

INSCRIPTION FAMILLE

Un seul dossier par famille

Liste des documents à fournir : ***(à cocher par la famille et la direction de l'accueil de loisirs lors de la remise du dossier)***

A cocher par la famille	Documents à fournir	Réservé à la Direction
	Inscription famille	
	Fiche sanitaire (une par enfant)	
	Copie du dernier avis d'imposition	
	Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois	
	Copie des vaccins du carnet de santé à jour (par enfant)	
	Copie du livret de famille	
	Attestation d'assurance en responsabilité civile au nom de l'enfant pour l'année scolaire en cours (par enfant)	
	Le document de PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) signé et les médicaments (si concerné)	
	Le règlement intérieur signé par les représentants légaux et le/les enfant/s	

Dossier complet à retourner directement à l'Accueil de loisirs

1 rue de la Butte du Prix - 77390 GUIGNES

Avant le 21/08/2020

INSCRIPTION/RÉSERVATION ENFANT

Les enfants peuvent être inscrits selon **deux modalités** : soit l'inscription annuelle (hors vacances scolaires) ou l'inscription mensuelle.

Veuillez cocher le mode d'inscription choisi pour l'Accueil extrascolaire (des mercredis) et périscolaire :

❑ **Inscription annuelle** (dans ce cas, veuillez cocher le tableau ci-dessous).

	Horaires	Lundis	Mardis	Mercredis	Jeudis	Vendredis
Matin	**7h00 – 8h30**					
Soir	**16h30 – 19h00**					
Soir après étude	**18h00 – 19h00**					
Mercredi	**Journée**					

❑ **Inscription mensuelle** (dans ce cas, veuillez remplir la fiche réservation mensuelle)

La **fiche de réservation mensuelle** est disponible sur la structure et devra être transmise directement à l'accueil de loisirs au plus tard **l'avant-dernière semaine du mois en cours pour le mois suivant** (pour le périscolaire et les mercredis) et environ **1 mois avant la période de vacances scolaires.**

*Retrouvez toutes les dates butoirs dans l'**échéancier** affiché et disponible à l'entrée de l'accueil de loisirs.*

FICHE INFORMATIONS FAMILLE

RENSEIGNEMENTS FAMILLE

	Responsable 1	Responsable 2
Nom-Prénom	M. Mme ..... ❑ Père ❑ Mère ❑ ..... ❑ Facturation à établir au nom du Responsable 1	M. Mme ..... ❑ Père ❑ Mère ❑ ..... ❑ Facturation à établir au nom du Responsable 2
Situation familiale	❑ Marié/e ❑ Pacsé/e ❑ Union libre ❑ Veuf/ve ❑ Célibataire ❑ Séparé(e) / Divorcé(e) : indiquer les conditions de garde (**fournir la copie du jugement**) :	❑ Marié/e ❑ Pacsé/e ❑ Union libre ❑ Veuf/ve ❑ Célibataire ❑ Séparé(e) / Divorcé(e) : indiquer les conditions de garde (**fournir la copie du jugement**) :
Adresse	.... |__|__|__|__|__|.....	.... |__|__|__|__|__|.....
E-mail (obligatoire)	@	@
Téléphones	Dom. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Port. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Prof. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|	Dom. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Port. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Prof. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Régime social	❑ Général ❑ Agricole ❑ Hors général (Education Nationale, SNCF, EDF...)	❑ Général ❑ Agricole ❑ Hors général (Education Nationale, SNCF, EDF...)
N° sécurité sociale dont dépend l'enfant	..... ❑ Responsable 1 ❑ Responsable 2	
Profession		
Employeur		
Adresse Employeur	.... |__|__|__|__|__|.....	.... |__|__|__|__|__|.....

RENSEIGNEMENTS ENFANTS

Nom - Prénom	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Classes	Groupe Scolaire André SIMEON		Autre
					Maternelle	Elémentaire	
	F / M						
	F / M						
	F / M						
	F / M						

Accueil de loisirs – Groupe scolaire André SIMEON
1 rue de la Butte du prix - 77390 GUIGNES
al.guignes@avenir77.org

CADRE RÉSERVÉ A LA DIRECTION

Rappel du mode de calcul

Revenu fiscal de référence sur les revenus Année N-1			Tarif Dégressif mensuel*
Représentant légal (A)	Représentant légal (B)	TOTAL DU FOYER (A+B)	
_____ €	_____ €	_____ €	_____ €

Total du foyer / 12 = Tarif Dégressif mensuel

Rappel de la tarification

	ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE (Mercredis et Vacances Scolaires)			ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE (Lundis, Mardis, Jeudis, Vendredis)		
Tarif Dégressif*	**Famille avec 1 enfant à charge**	**Famille avec 2 enfants à charge**	**Famille avec 3 enfants à charge et plus**	**ALP Matin**	**ALP Soir**	**ALP soir Après étude**
Moins de 1067 €	7.49 €	6.68 €	6.21 €	1.27 €	2.36 €	1.27 €
De 1068 à 1806 €	10.50 €	9.37 €	8.71 €	1.78 €	3.31 €	1.78 €
De 1807 à 2401 €	12.50 €	11.15 €	10.37 €	2.12 €	3.94 €	2.12 €
De 2402 à 3041 €	13.75 €	12.27 €	11.41 €	2.33 €	4.34 €	2.33 €
De 3042 à 3765 €	15.00 €	13.38 €	12.44 €	2.55 €	4.73 €	2.55 €
Plus de 3765 €	16.5 €	14.72 €	13.69 €	2.80 €	5.20 €	2.80 €
Extérieurs	23.00 €			3.30 €	6.59 €	3.30 €

Ces tarifs seront revus au Conseil Municipal courant Janvier 2019, et sont susceptibles d'être modifiés.

Temps d'accueil	Tarif appliqué
Accueil Périscolaire du Matin	_____ €
Accueil Périscolaire du Soir	_____ €
Accueil Périscolaire Soir Après Etude	_____ €
Accueil De Loisirs Mercredi et Vacances Scolaires	_____ €

Accueil de loisirs – Groupe scolaire André SIMEON
1 rue de la Butte du prix - 77390 GUIGNES
al.guignes@avenir77.org

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Melun
Mairie de Guignes 77390

Accueil de Loisirs Extrascolaire et Périscolaire
Commune de GUIGNES

Fiche Sanitaire *(1 par enfant)*

FÉDÉRATION SEINE-ET-MARNE
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant. Elle nous permet d'agir efficacement en cas de problème. Nous vous remercions de bien vouloir compléter très précisément ce document.

1 - L'ENFANT

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : |__|__| / |__|__| / |2|0|__|__| Lieu de naissance : ..... Dépt : |__|__|__|

2 – LE RESPONSABLE LÉGAL

	Responsable 1	Responsable 2
Nom-Prénom	M. / Mme ..... ❑ Père ❑ Mère ❑	M. / Mme ..... ❑ Père ❑ Mère ❑ .....
Adresse	.... |__|__|__|__|__|	.... |__|__|__|__|__| .....
Téléphones	Dom. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Port. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Prof. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|	Dom. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Port. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Prof. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

3 – LA SANTÉ

Joindre <u>obligatoirement</u> la copie du carnet de vaccination

Nom du médecin traitant : ..... Tél : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Votre enfant a-t-il des **allergies** (alimentaires, médicamenteuses, autres ...) ? ❑ OUI* ❑ NON

* Si oui, Lesquelles : .....

.....

.....

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir : .....

.....

.....

Votre enfant fait-il partie d'un **P**rotocole d'**A**ccueil **I**ndividualisé ? ❑ OUI* ❑ NON

* Si oui, joindre <u>obligatoirement</u> les documents nécessaires pour sa prise en charge.

Votre enfant suit-il un **régime alimentaire** : Régime sans porc : ❑ OUI ❑ NON végétarien : ❑ OUI ❑ NON

Votre enfant suit-il un **traitement médical** : ❑ OUI* ❑ NON

* Si oui, joindre <u>obligatoirement</u> une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boite avec la notice des médicaments dans leur emballage d'origine marqué au nom de l'enfant)

⚠ <u>**Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance**</u>

Veuillez indiquer si votre enfant a des **difficultés de santé** (maladies, accident, crises compulsives, hospitalisation, opération, rééducation...) en précisant les dates et les précautions à prendre : .....

.....

.....

.....

Veuillez indiquer si votre enfant porte : ❑ des lunettes ❑ des lentilles

❑ des prothèses dentaires ❑ des prothèses auditives

❑ autres, précisez.....

Recommandations particulières (retrait de lunettes en cas de sport, appareil dentaire,...) : .....

.....

.....

4 – AUTORISATIONS

Je soussigné(e), ..., responsable légal de l'enfant ....., déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, et :

❑ Autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale,...).

❑ Autorise mon enfant à participer aux sorties pédagogiques organisées par l'Accueil de Loisirs et donc à prendre le car si nécessaire.

❑ Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire, l'accepte et m'engage à le respecter.

❑ Autorise l'utilisation des photos ou vidéos de mon enfant par l'association AVENIR – Ligue de l'enseignement de Seine et Marne et la commune de Guignes pour leurs communications respectives des animations.

❑ M'engage à accompagner mon enfant jusque dans l'enceinte de l'Accueil de Loisirs le matin et à venir le récupérer dans les locaux le soir.

❑ Autorise seulement les **personnes habilitées ci-dessous** à récupérer mon enfant le soir. Ces dernières seront munies d'une pièce d'identité et âgées de 18 ans révolus.

⛔ **En aucun cas, mon enfant rentre seul à mon domicile de l'Accueil de Loisirs et Périscolaire.**

Nom / Prénom : ..... Qualité : ..... Téléphone : .....

Nom / Prénom : ..... Qualité : ..... Téléphone : .....

Nom / Prénom : ..... Qualité : ..... Téléphone : .....

⚠ **Toute personne non inscrite sur cette liste, se présentant à l'accueil, se verra refuser la prise en charge de l'enfant**

(Sauf autorisation écrite préalable du responsable légal)

Fait à : ..... Signature du responsable légal :

Le : .....

CADRE RÉSERVÉ A LA DIRECTION

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Melun
Mairie de Guignes
77390

Accueil de Loisirs
Extrascolaire et Périscolaire de GUIGNES

FÉDÉRATION SEINE-ET-MARNE
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Règlement Intérieur

Coordonnées de l'Accueil de Loisirs Extrascolaire et Périscolaire

L'Accueil de Loisirs Extrascolaire (ALE) et Périscolaire (ALP), est géré par Délégation de Service Public par l'association AVENIR – Ligue de l'enseignement, fédération de Seine et Marne. Il est habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) à recevoir des enfants à partir de 3 ans et jusqu'à 12 ans.

Accueil de Loisirs Extrascolaire et Périscolaire
Groupe scolaire André SIMEON
1 rue de la butte du prix - 77390 GUIGNES
al.guignes@avenir77.org
07.88.81.69.29 / 01.77.68.19.26

Public accueilli

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants **scolarisés**, âgés de 3 ans à 12 ans révolus.

Concernant l'ALP : il est ouvert aux enfants scolarisés sur le groupe scolaire André SIMEON, à Guignes (maternelle ou élémentaire).
Concernant l'ALE : il est ouvert prioritairement aux enfants habitant la commune de Guignes. Il est possible d'accueillir des enfants habitant les communes voisines, en fonction du nombre de places disponibles.

Au-delà de 6 ans, le principe de non-mixité dans les espaces intimes (*dortoir, sanitaires*) est appliqué.

Horaires d'ouverture de l'Accueil de Loisirs Extrascolaire et Périscolaire

1 – Accueil de Loisirs Extrascolaire – mercredis et vacances scolaires

L'Accueil de Loisirs Extrascolaire prendra en charge les enfants de **7h00 à 19h00 tous les mercredis en période scolaire et chaque jour ouvré en période de vacances scolaires (du lundi au vendredi).**

Une fermeture annuelle est prévue pendant les **deux semaines** de vacances scolaires de **fin d'année civile**.

Pour une bonne organisation des activités, les **arrivées se font jusqu'à 9h30 au plus tard et les départs ne se font qu'à partir de 16h30**, après le goûter. Pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs et pour l'optimisation des temps d'animation, **il est impératif de respecter ces horaires.**

A l'heure de fermeture de l'accueil de loisirs (19h00), si des enfants n'ont pas été récupérés, les représentants légaux des mineurs sont contactés, à défaut, les personnes habilitées à récupérer les enfants, renseignées sur la fiche sanitaire. Les autorités (Police Nationale ou Gendarmerie) sont sollicitées si aucune de ces personnes n'est en capacité de répondre aux appels.

Le soir, le/les accompagnants devra/ont signé la feuille d'émargement afin d'attester le départ de/des enfant/s et l'identité de la personne les prenant en charge.
Aucun enfant ne sera autorisé à partir seul de la structure.

Les personnes habilitées à récupérer l'enfant doivent être âgées de 18 ans révolus et référencées dans la « fiche sanitaire ». La direction se réserve le droit de demander un document justifiant de l'identité de ces personnes tout au long de l'année.

Lors des sorties, les horaires peuvent être modifiées. Les parents sont informés par voie d'affichage et dans le planning d'activité.

Les permanences d'accueil familles se déroulent comme suit (sauf jours de sortie) :

Période	Créneau horaire	Lieu
Pendant la période scolaire	7h-8h30/16h15-19h	Dans le bureau de la direction de l'Accueil de Loisirs
Pendant les vacances scolaires	7h-9h30/16h30-19h	

2 – Accueil de Loisirs Périscolaire - Matins et soirs

Les ALP se déroulent de **7h00 à 8h30 tous les matins** et de **16h30 à 19h00 les soirs après l'école (lundis, mardis, jeudis et vendredis)**.

Le matin, les enfants **seront pris en charge à l'accueil de loisirs**, dans leur salle de référence (*maternelle ou élémentaire*) et **accompagnés dans leur classe/cour pour 8h20**. Pour des raisons organisationnelles et de qualité d'accueil de vos enfants, il est demandé, dans la mesure du possible, de déposer vos enfants au plus tard à **8h10** à l'ALP matin afin de lui permettre une séparation et un accompagnement en cohérence avec nos méthodes éducatives.

Le soir, la personne qui vient récupérer l'enfant doit signer la feuille d'émargement afin d'attester de son identité et de la bonne prise en charge de l'enfant.

Inscription

Lors de la première inscription, un dossier est à compléter par les responsables légaux de l'enfant, comprenant :

- Le dossier d'inscription de l'année en cours (1 par famille)
- La fiche sanitaire (1 par enfant)
- La fiche de réservation Enfant pour le mois de septembre

Les **documents obligatoires** suivants sont à fournir avec le dossier :

- Copie du dernier avis d'imposition (N-1)
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie des vaccins à jour (carnet de santé)
- Copie du livret de famille
- Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant pour l'année scolaire en cours.
- PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) si concerné.
- Le présent règlement intérieur signé

Tout changement d'informations en cours d'année doit être signalé dans les plus brefs délais (adresse, numéro de téléphone, état civil, décharge...).

Tout renseignement utile au bon accueil de l'enfant doit être signalé (Psychologiques, physiques, situation de famille...)

Les inscriptions à l'accueil de loisirs se font par le biais du portail famille :

Association pour la Vie Associative, l'EducatioN, l'Insertion et la Réussite – Ligue de l'enseignement de Seine et Marne
Ferme Saint Just – 11 rue de la Libération – 77000 Vaux le Pénil
al.guignes@avenir77.org

Les inscriptions pour le mois de septembre :

Les inscriptions pour les temps périscolaires (ALP) de l'année peuvent être **annuelles** (planning prévisionnel fixe) ou **mensuelles** (planning irrégulier chaque mois).
-Inscription **annuelle** (dans ce cas, veuillez remplir le tableau dans le dossier d'inscription).
-Inscription **mensuelle pour septembre** (dans ce cas, veuillez remplir la fiche de réservation de septembre)

Les inscriptions à partir d'octobre se font directement sur le biais du portail famille.

Après validation du dossier par la direction, la famille recevra un lien pour accéder au portail famille.
Ce portail permettra de dématérialiser les démarches liées à l'accueil de loisirs. Vous avez la possibilité d'inscrire ou d'annuler directement sur le portail.
Les inscriptions ou les annulations sur le temps périscolaires (matin, soir et mercredi) sont possible dans un délai d'une semaine. Au-delà d'une semaine, aucun rectificatif ne pourra être pris en compte.

Les inscriptions pour les vacances scolaires sont également à faire par le biais du portail famille. Concernant les dates limites d'inscription, elles sont stipulées sur l'échéancier ci-joint en annexe.

Maladie

Les sommes correspondant aux jours d'absence de l'enfant (non prévues) ne seront ni remboursées ni déduites du montant du mois suivant. Cependant, si un **justificatif d'absence** (certificat médical au nom de l'enfant, certains rendez-vous médicaux, avis de décès d'un proche) est transmis à la direction de l'Accueil de Loisirs **dans les 48 heures qui suivent l'absence**, la journée sera déduite de la facturation.

Infirmerie – Suivi sanitaire

En fonction de l'état de santé de l'enfant, les représentants légaux ou personnes habilités à récupérer l'enfant seront contactés et sollicités pour trouver un mode de garde alternatif que la collectivité, afin que l'enfant se retrouve dans des conditions favorables à sa guérison, l'administration des soins (fièvre, herpès, état grippal, etc.) et pour éviter tout situation de propagation des virus.

Aucun médicament ne peut être administré à l'Accueil de Loisirs sans ordonnance, ou si le traitement entrave le bon fonctionnement des activités.
Seul le personnel possédant un diplôme de premier secours (AFPS, PSC-1 ou équivalents) est habilité à prodiguer les soins. Toute prise de médicaments est supervisée par la direction.

En cas d'allergie nécessitant un **P**rotocole d'**A**ccueil **I**ndividualisé (**PAI**), les responsables de l'enfant s'engagent à fournir à la direction : les documents relatifs à la mise en place du suivi, les consignes particulières de vigilance ainsi que les médicaments à administrer en cas de crise.

Restauration et goûters

Les repas (*déjeuners et goûters*) sont livrés par un prestataire, professionnel de la restauration collective. Ils respectent l'équilibre alimentaire et les besoins nutritionnels des enfants, selon les normes fixées par le Ministère de la Santé. Ce qui ne nous permet aucunement de pouvoir fournir un repas basé sur une alimentation restrictive risquant la santé des mineurs (végétalien).

Les menus sont affichés à l'entrée de l'Accueil de Loisirs. Le goûter est pris en charge par l'Accueil de Loisirs.

En cas d'allergie nécessitant un **P**rotocole d'**A**ccueil **I**ndividualisé (**PAI**), et uniquement sur avis médical, la famille fournira le repas et le goûter soit dans son intégralité ou un substitut de l'élément allergène.

Tenue vestimentaire et objets extérieurs

Association pour la **V**ie Associative, l'**E**ducatio**N**, l'**I**nsertion et la **R**éussite – Ligue de l'enseignement de Seine et Marne
Ferme Saint Just – 11 rue de la Libération – 77000 Vaux le Pénil
al.guignes@avenir77.org

Les enfants fréquentant l'accueil de loisirs (extrascolaire principalement) doivent porter une tenue adaptée à la météo (casquette, vêtement de pluie) et à la pratique des activités proposées, sans contraintes (activités sportives, salissantes, etc.).
Il est conseillé aux maternels de venir munis d'un change dans un sac à dos et d'un doudou marqué au nom de l'enfant pour les plus jeunes.
Dans toutes les situations, il est demandé aux enfants de porter des chaussures tenant la cheville (pas de tong ou autres chaussures type Crocks).
Les écrits violents, virulents ou inadaptés en accueil collectif de mineurs sont à proscrire sur vos enfants.

En cas de change, des vêtements vous sont prêtés ; nous vous remercions de les ramener lavés dans les plus brefs délais. Il est préférable de marquer les vêtements de vos enfants. En cas de perte d'un vêtement, veuillez le signaler auprès de la Direction de l'Accueil de Loisirs. En fin d'année scolaire, les vêtements non réclamés seront donnés à une association caritative.

Il est interdit d'apporter des bijoux, téléphones portables, jouets, cartes ou objets de valeur à l'Accueil de Loisirs.
La direction décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de tout objet apporté par l'enfant.

Sorties

Pour les sorties, chaque enfant devra se munir d'une petite bouteille d'eau dans un sac à dos à **bretelles** et non à lanières.

Lors des sorties à la piscine, chaque enfant devra avoir un sac comprenant : le maillot de bain (pas de short de bain pour les garçons), une serviette et un gel douche **(pour les fratries prévoir un sac par enfant).** L'accueil de loisirs fournit le bonnet de bain.

Discipline

En cas de comportement inadapté d'un enfant perturbant le groupe, l'équipe d'encadrement mettra tout en œuvre pour régler le problème avec la famille concernée et prendre les mesures adaptées.

Tarifs / Facturation

Le coût des différents temps d'accueil est calculé selon le revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition sur les revenus de l'année N-1.

Revenu fiscal de référence du foyer / 12 = Tarif dégressif*

Ces tarifs seront revus au Conseil Municipal courant Janvier 2019, et sont susceptibles d'être modifiés.

Rappel de la tarification (*informatif*)

	ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE (Mercredis et Vacances Scolaires)			ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE		
Tarif Dégressif	**Famille avec 1 enfant à charge**	**Famille avec 2 enfants à charge**	**Famille avec 3 enfants à charge et plus**	**ALP Matin**	**ALP Soir**	**ALP soir Après étude**
Moins de 1067 €	7.49 €	6.68 €	6.21 €	1.27 €	2.36 €	1.27 €

Association pour la Vie Associative, l'EducatioN, l'Insertion et la Réussite – Ligue de l'enseignement de Seine et Marne
Ferme Saint Just – 11 rue de la Libération – 77000 Vaux le Pénil
al.guignes@avenir77.org

De 1068 à 1806 €	10.5 €	9.37 €	8.71 €	1.78 €	3.31 €	1.78 €
De 1807 à 2401 €	12.5 €	11.15 €	10.37 €	2.12 €	3.94 €	2.12 €
De 2402 à 3041 €	13.75 €	12.27 €	11.41 €	2.33 €	4.34 €	2.33 €
De 3042 à 3765 €	15 €	13.38 €	12.44 €	2.55 €	4.73 €	2.55 €
Plus de 3765 €	16.5 €	14.72 €	13.69 €	2.8 €	5.2 €	2.8 €
Extérieurs	23 €			3.3 €	6.59 €	3.3 €

Les familles s'engagent à payer les sommes dues à réception des factures, dans un délai de 15 jours.
Les sommes doivent être acquittées avant la date indiquée sur la facture.
Si des difficultés financières ou autres sont rencontrées par les familles, elles peuvent être évoquées auprès d'un membre de la direction. Des solutions seront envisagées selon les circonstances (échéancier de paiement notamment).

Les paiements peuvent se faire :

- Directement sur le portail famille par **carte bancaire**
- A l'accueil de loisirs :**en ticket CESU, en chèque** ou **espèce**, lors des créneaux de permanence.

Je soussigné(e), Monsieur / Madame ....., atteste avoir pris connaissance du présent règlement intérieur de l'accueil de loisirs de Guignes et m'engage à en respecter les différents points évoqués.

Pour faire et valoir, ce que de droit.
Le : / /
A :

Signature responsable / représentant légal : **Signature enfant(s) :**

Association pour la **V**ie Associative, l'**E**ducatio**N**, l'**I**nsertion et la **R**éussite – Ligue de l'enseignement de Seine et Marne
Ferme Saint Just – 11 rue de la Libération – 77000 Vaux le Pénil
al.guignes@avenir77.org

Echéancier 2020/2021

Réservation pour l'Accueil de Loisirs Extrascolaire et Périscolaire

			A cocher (*pense bête*)	
Fiche de réservation du mois de :	**A récupérer au centre de loisirs à partir du :**	**Dates butoires pour le dépots des fiche de réservation**	**Feuille prise**	**Feuille rendue**
septembre 2020	01/07/20	21/08/20		
octobre 2020	10/09/20	25/09/20		
Vacances d'Automne du 19/10 au 30/10/2020	14/09/20	02/10/20		
novembre 2020	10/10/20	25/10/20		
décembre 2020	10/11/20	25/11/20		
Vacances de Noël du 21/12 au 01/01/2021	Fermeture annuelle de l'Accueil de Loisirs			
janvier 2021	10/12/20	19/12/20		
février 2021	10/01/21	25/01/21		
Vacances d'Hiver du 15/02 au 26/02/2021	10/01/21	24/01/21		
mars 2021	10/02/21	25/02/21		
avril 2021	10/03/21	25/03/21		
Vacances de Printemps du 19/04 au 30/04/2020	10/03/21	02/04/21		
mai 2021	10/04/21	25/04/21		
juin 2021	10/05/21	25/05/21		
Vacances de Juillet 06/07/2021 au 31/07/2021	10/05/21	11/06/21		
Vacances d'Août 01/08/2021 au 31/08/2021	10/05/21	11/06/21		

RAPPEL : L'inscription annuelle ne prend pas en compte les vacances scolaires

Pour toute information complémentaire :

Contactez la direction de l'accueil de loisirs par téléphone au **01.77.68.19.26 ou 07.88.81.69.29**

ou par mail à : **al.guignes@avenir77.org**